

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2016

Publication : 08/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation Ludovic LIONS,
Chef du Service Administratif de l'Assemblée



Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2016-7-6-4

Séance du vendredi 1 juillet 2016

PARTICIPATION FINANCIERE AUX 4EMES RENCONTRES AQUATERRITORIAL A MULHOUSE LES 21 ET 22 SEPTEMBRE 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS.
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. HABIG donne procuration à M. STRAUMANN.
M. MULLER donne procuration à M. GRAPPE.
M. WITH donne procuration à Mme ORLANDI.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016, relative au Budget Primitif 2016 Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU l'avis favorable émis en date du 29 avril 2016 par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'allouer une participation forfaitaire d'un montant de 3 500 € à l'Association Réseau IDEAL, basée au Kremlin-Bicêtre, pour l'organisation des 4èmes Rencontres « Aquaterritorial, Salon des collectivités innovantes dans la gestion de l'eau » les 21 et 22 septembre 2016 à Mulhouse.

La subvention sera imputée sur le Programme Préservation de la Ressource C711 - Chapitre 65 - Fonction 70 - Nature 6568.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité